

**Direction Générale de la Vie Locale et de la Culture / Direction de la Vie Associative et des Relations Internationales**

**Vie Associative et Relations internationales**

**REF : DVARI2011015**

**Signataire : CS/RH**

**OBJET: Attribution d'une subvention exceptionnelle de 3 000 euros à « l'Association des Artistes des Couleurs et de la Diversité » pour la réalisation d'une rencontre européenne sur la conduite de projets interculturels**

**LE CONSEIL,**

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales notamment ses articles L 1111-2, L1611-4, L 2313-1-1, L2251-3-1,

Vu le budget communal,

Considérant l'intérêt que la municipalité porte à la dynamique artistique et les initiatives interculturelles de l'association,

A l'unanimité.

**DELIBERE :**

**DECIDE** d'attribuer une subvention de 3 000 (trois mille) euros à « l'Association des Artistes des Couleurs et de la Diversité » pour soutenir son projet de rencontre européenne sur le thème de la conduite de projets interculturels qui se déroulera à Aubervilliers du 2 au 12 décembre 2011.

La dépense est inscrite au budget communal à l'imputation 002/6574/048.

le Maire

Reçu en Préfecture le : 30/09/2011

Publié le : 29/09/2011

Certifié exécutoire le : 30/09/2011

Pour le Maire  
L'Adjoint délégué